



Mairie de Combs-la-Ville
Esplanade Charles de Gaulle
B.P. 116 - 77 385 Combs-la-Ville Cedex
Tel. : 01 64 13.16.00

DECISION n° 2022 1202-C

SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR MISE A DISPOSITION D'UN BIEN IMMOBILIER « LA VILLA DES MARRONNIERS », 10 RUE DE VERDUN

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L 2122-22,

VU la délibération n°1 du 21 septembre 2020 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire pour l'ensemble des attributions énoncées dans les alinéas 1 à 29 de l'article L 2122-22 du CGCT,

CONSIDERANT que cette délégation inclut notamment :

De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas un an,

CONSIDERANT la volonté municipale de mettre à disposition un bâtiment communale, dit « la villa des marronniers », 10 rue de Verdun, afin de permettre à la brigade de surveillance intérieure des douanes de Melun-Sénart de poursuivre ses missions durant la période de rénovation de ses locaux sise 12 rue Jean Rostand, Combs-la-Ville.

DECIDE

ARTICLE 1 : Le Maire de Combs-la-Ville décide de mettre à disposition la « villa des marronniers », bâtiment situé 10 rue de Verdun, à Combs-la-Ville, pour l'occupation temporaire des locaux par la brigade de surveillance intérieure des douanes de Melun-Sénart, 12 rue Jean Rostand, 77380 COMBS LA VILLE, pour la période du 1^{er} août 2022 au 30 juin 2023.

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise au préfet de Seine et Marne et publiée dans les formes légales.

ARTICLE 3 :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès du Maire de Combs-la-Ville.

Fait à Combs-la-Ville, le 26 juillet 2022



**Par délégation du Maire
Le 3ème adjoint au Maire**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "J. Bredas", is written over the printed name.

Mme Juliette BREDAS